



Elaboration de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GESI) du PANGE

June 2021



The Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) Africa Clean Energy Technical Assistance Facility

© June 2021

Tetra Tech International Development

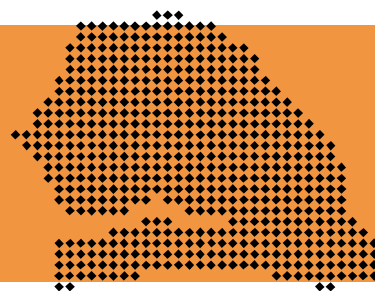
Ce rapport a été co-rédigé par l’Africa Clean Energy Technical Assistance Facility.

Prosperity House, Westlands Road,
P.O. Box 4320, 00100, Nairobi, Kenya.
Tel: +254 (0)20 271 0485

Avertissement

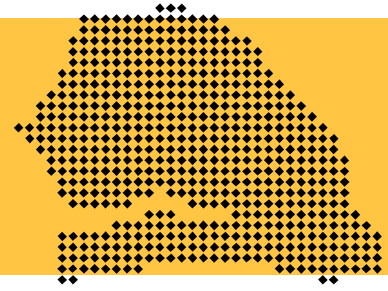
Ce rapport est fourni sur la base qu’il est à l’usage exclusif du ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement. Tetra Tech International Development Ltd ne sera pas tenue de discuter, d’expliquer ou de répondre aux questions soulevées par une agence autre que les destinataires prévus de ce rapport. Tetra Tech International Development Ltd décline toute responsabilité envers tout tiers qui pourrait se fier à ce rapport et n’assume donc aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage subi par un tel tiers en se fondant sur celui-ci.

Table des matières



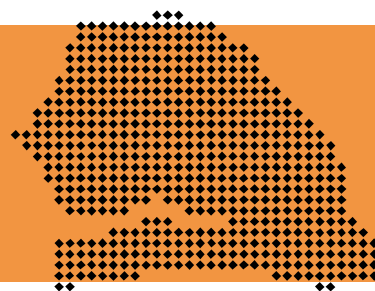
ACRONYMES	iv
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
DES DISPARITÉS AU PLAN POLITIQUE	2
CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES	2
CONSIDÉRATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	4
II. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GENRE ET INCLUSION POUR METTRE EN ŒUVRE LE PANGE	6
2.1. OBJECTIF GÉNÉRAL	6
2.2. OBJECTIFS À COURT TERME	6
2.3. OBJECTIFS À MOYEN TERME	7
III. MÉTHODOLOGIE	8
IV. PRÉSENTATION DES PARTIES PRENANTES	10
4.1. AFRICA CLEAN ENERGY TECHNICAL ASSISTANCE FACILITY (ACE TAF)	10
4.2. LE MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DES ENERGIES (MPE)	10
4.3. LE MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DU GENRE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS (MFFGPE)	11
4.4. LE PROGRAMME D'URGENCE DE MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA)	11
4.5. LE PROGRAMME D'URGENCE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)	12
V. LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PANGE	13
CONCLUSION	18
ANNEXE	19
TABLEAU 2 : LA MATRICE DE CONVERGENCE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE PAR RAPPORT AU PSE/PAP2A.	19
TABLEAU 3 : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS	21
LA FICHE DE LECTURE	30

Acronymes



ACE TAF	Africa Clean Energy Technical Assistance Facility
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
CESE	Conseil économique, social et environnemental
DEEG	Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre
GESI	Stratégie Genre et Inclusion Sociale
MFFGPE	Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MPE	Ministère du Pétrole et des Energies
PANGE	Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Energie
PAP 2A	Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
SE4ALL	Accès Universel à l'Electricité
SNEEG 2	Stratégie Nationale pour l'Equité et le Genre

Introduction



La Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GESI) vise à appuyer le Ministère du Pétrole et des Énergies (MPE) dans la mise en œuvre effective du Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès À l'Énergie (PANGE), en mettant la problématique du genre et de l'inclusion sociale au cœur du Plan Opérationnel SE4ALL et des autres programmes d'électrification du Gouvernement du Sénégal (PUDC, PUMA). La Stratégie GESI vise à contribuer à une meilleure coordination des stratégies du Gouvernement du Sénégal (GdS) dans la perspective de l'atteinte des objectifs du plan d'accès universel à l'énergie, lequel aura aussi un impact dans les autres départements ministériels, dont la santé et l'éducation. Cette coordination envisagée permettra au MPE de procéder à des collectes et des remontées régulières de données pour une évaluation des indicateurs de la SNEEG sur le niveau et la qualité d'accès aux services énergétiques et sociaux (la santé et l'éducation, notamment). Cette démarche permet de préparer les conditions de développement et de mise en œuvre d'un outil de monitoring pour mesurer et analyser les indicateurs de performances liés à l'accès à l'énergie des couches vulnérables, incluant l'accès des femmes et des jeunes en milieu rural très reculé aux outils de production. Ces indicateurs permettront au Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) de mener son audit genre en vue d'évaluer les objectifs et les résultats de la SNEEG 2, en matière d'accès à l'énergie.

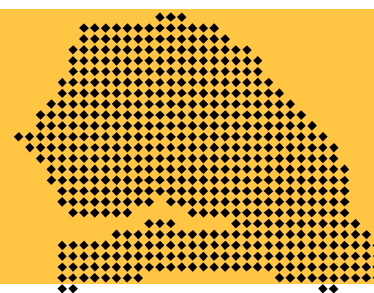
L'élaboration de cette Stratégie GESI s'est appuyée sur le Rapport de recommandations. Dans un premier temps, une revue des divers instruments du secteur a permis de produire ledit rapport, incluant :

- i) le rapport final du Plan Opérationnel SE4ALL-Sénégal, avec la mise en exergue de ses gaps et défis, ainsi que ses recommandations ;
- ii) la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2019-2023) avec une attention particulière sur l'analyse du genre dans la Lettre de Politique de développement de l'Électrification rurale (LPDER) et les instruments de mise en œuvre des programmes d'électrification rurale ;
- iii) le genre dans les programmes partenaires comme EnDev et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;
- iv) le Plan Sénégal Emergent à travers son Plan d'Actions Prioritaires accéléré et ajusté (PSE/PAP 2A).

Dans un second temps, une analyse du contexte sénégalais de l'accès à l'énergie des populations – au plan politique, économique, social –, a permis de positionner la Stratégie au cœur du PANGE en tant qu'initiative suscitée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais surtout en tant que vision déclinée et portée par le PSE, notamment dans ses ambitions d'accès universel à l'électricité, à l'horizon 2025. Dès lors, la Stratégie aura la fonction d'impulser l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les orientations stratégiques du PSE en tant que référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal.

En définitive, l'atelier de validation prévu à cet effet, sera l'occasion de poursuivre les consultations avec les parties prenantes clé de valider les options et les orientations proposées pour une mise en œuvre réussie du PANGE. L'atelier permettra aussi de dégager les profils des membres du comité restreint de suivi-évaluation. La mission de ce comité sera de mettre en œuvre l'outil de suivi-évaluation, qui sera développé en aval, en s'appuyant sur l'outil de système d'information géographique (SIG) à mettre en place par le programme EnDev, au profit du secteur et sous l'égide du MPE.

1. Contexte et justification



A travers l'analyse du contexte politique, économique et social, du genre dans les politiques et programmes énergétiques, il s'agit de considérer les facteurs déterminants à la mise en œuvre de la stratégie genre et inclusion sociale du PANGE.

Des disparités au plan politique

Au plan politique, les disparités liées au genre dans le secteur énergétique ont poussé les chefs d'Etat et de gouvernements de la CEDEAO à adopter la politique de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie à Monrovia le 04 juin 2017. L'objectif de cette politique est de supprimer les obstacles à l'égalité participation des hommes et des femmes dans l'expansion de l'accès à l'énergie¹. L'ambition ainsi exprimée se projette ainsi sur l'horizon 2016-2030 et l'intégration du genre reste tout aussi essentielle en termes de transposition dans l'arsenal institutionnel des pays de la CEDEAO. Ainsi, le Sénégal a intégré cette ambition communautaire dans ses dispositions institutionnelles avec, notamment le Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Energie (PANGE). De même, par le décret n° 2017-313, une Cellule genre et de l'équité a été instituée et rattachée au Secrétariat Général du ministère des pétroles et des énergies (MPE). Le PANGE a été validé politiquement le 16 octobre 2020 par les différentes parties prenantes sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère du Pétrole et des Energies. Constitué de points focaux du PANGE, à travers toutes les structures sous la tutelle du MPE, un Comité a été mis sur

le pied. Le Rapport de recommandations, qui a précédé l'élaboration de la présente stratégie, a été revu et validé par les membres du comité.

Considérations économiques

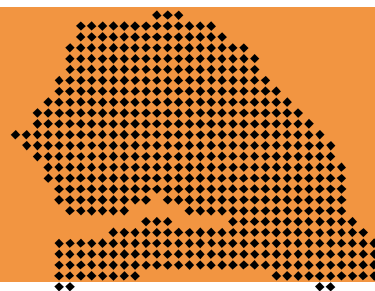
Les impacts de la pandémie de la Covid-19 ont amené le GdS à revoir sa stratégie au plan économique pour se remettre sur la trajectoire d'une relance². Ainsi, avec le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal Emergent (PSE) les autorités visent à remettre l'économie du pays sur les rampes de l'émergence. La corrélation entre les instruments de la politique et des programmes énergétiques mis en œuvre et cette volonté de relance de l'économie nationale suppose un changement de paradigme, avec une forte dose d'intégration du genre et de l'inclusion sociale. A cet effet, l'opérationnalisation du plan SE4ALL est une occasion de prendre en compte les filières agricoles, halieutiques et artisanales dans lesquelles la segmentation permet de satisfaire les besoins différenciés des femmes, des hommes et des couches les plus vulnérables.

Une approche GESI permet ainsi de déterminer le rôle et la place de l'énergie dans le contexte de la relance économique post-Covid. Toutefois, le problème du financement constitue une barrière à l'accès à l'énergie de nombreuses filières économiques. La Table Ronde des Bailleurs³ avait pour objectif de relever ce défi, en mobilisant les bailleurs et le secteur privé pour attirer les financements requis pour atteindre les objectifs

1. Rapport de la stratégie Genre et Inclusion Sociale pour accélérer l'accès des couches vulnérables à l'énergie

2. Le Sénégal enregistrait une croissance soutenue de 6% en moyenne au cours des six (6) dernières années (2014-2019)

3. Co-organisée par le Ministère du Pétrole et des Energies et le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération les 06 et 08 Avril 2021 pour recueillir les engagements financiers des bailleurs de fonds et du secteur privé



d'accès universel en 2025, mais aussi garantir les investissements nécessaires pour garantir un développement durable et inclusif. Au niveau de l'offre financière, les systèmes financiers décentralisés, notamment les institutions de micro-financement (IMF) ne disposent pas encore de mécanismes stabilisés ou de produits financiers dédiés au secteur de l'énergie. Par conséquent, les acteurs de demande (en énergie) sont relativement exposés aux coûts élevés des produits financiers proposés par les IMF. Le MPE, en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), est en train d'élaborer un modèle *Result-Based Financing* (RBF) pour les 30 000 ménages ciblés par le plan SE4ALL en vue d'une électrification par des SHS. Cette mesure incitative pourrait favoriser la mise en place des modèles financiers dédiés à la demande en énergie beaucoup plus inclusifs, surtout pour booster des secteurs comme l'agriculture, l'élevage et la pêche, qui regorgent d'une frange importante de femmes et de jeunes, lesquels s'auto-emploient dans des unités de transformation de produits agroforestiers (mangue, anacarde, lait, poisson fumé, etc.). La facilitation de l'accès au financement de ces très petites entreprises permet une meilleure inclusion sociale et financière.

Dans le contexte de la Covid-19, les restrictions ont exacerbé les effets de la crise sanitaire et les perturbations enregistrées dans l'approvisionnement de la chaîne alimentaire ont davantage rendu les risques de malnutrition plus aigus. Cette situation a poussé le gouvernement à prioriser la question de la sécurité alimentaire ainsi que la création d'activités génératrices de revenus en faveur des couches vulnérables, ce qui implique un meilleur accès à l'énergie à travers la promotion des usages productifs pour l'autonomisation des femmes et une diversification

des chaînes de valeur. De toute évidence, le Plan Sénégal Emergent (PSE) ne peut aspirer à un développement endogène si l'accès à une énergie abondante et peu coûteuse fait défaut et inhibe toutes velléités d'utilisation et de transformation adéquates des ressources naturelles locales ainsi que des filières locales. Cette perspective permettrait de promouvoir le consommateur local, de même que l'ouverture aux marchés (mobilité des ressources, connectivité et développement des chaînes de distribution).




L'Arrêté Interministériel du 28 mai 2020 fixant la liste des matériels destinés à la production d'énergies renouvelables exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée, constitue l'une des manifestations de la volonté politique d'impulser l'accès à une énergie de qualité et moins chère des couches vulnérables au Sénégal. Cette mesure fiscale incitative vise, d'une part, à diminuer les coûts d'acquisition de ces produits et, d'autre part, à promouvoir les énergies renouvelables. Toutefois, la mise en œuvre effective de cette disposition, arrimée à une politique d'assurance qualité des produits, nécessite une bonne campagne d'information et de vulgarisation auprès de toutes les parties prenantes, y compris les entreprises et les associations de consommateurs. Une telle approche contribuerait à assurer la protection des consommateurs en énergie, singulièrement les populations non alphabétisées en Français. L'implication des femmes et des jeunes favoriserait une meilleure appropriation de cette disposition fiscale, qui peut fortement contribuer à accélérer l'accès des couches vulnérables à une énergie propre et de bonne qualité et à moindre coût. Ainsi, le plan opérationnel et les autres programmes constituent un champ d'expérimentation de cette vision, en collaboration avec un secteur privé plus engagé.

Considérations sociales et environnementales




Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)⁴, « la pauvreté affecte plus le milieu rural que le milieu urbain ». On comprend ainsi qu'une meilleure inclusion des populations rurales dans les enjeux économiques et sociaux contribuerait significativement aux politiques de lutte contre la pauvreté. D'où le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) ainsi que le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA) qui ont été mis sur pied pour adresser le déficit en énergie dans les zones rurales reculées, qui limite les perspectives de développement local de ces zones. En ciblant le développement d'infrastructures communautaires, ces programmes tentent d'opérationnaliser l'inclusion sociale, pour ainsi assurer l'accès des zones rurales éloignées à des services sociaux de base modernes. Toutefois, ces programmes n'intègrent pas assez le critère d'autonomisation qui, dans ces contextes, participe de la durabilité de la dimension économique. Concrètement, le volet création d'activités génératrices de revenus nécessite d'être renforcé et inscrit dans une perspective soutenable et non ponctuelle, pour ainsi viser l'autonomisation financière des femmes et des autres acteurs du développement des communautés. Par extension, les dispositifs de protection sociale devraient également tendre à se pérenniser au travers de la capacité des communautés à se prendre en charge financièrement. Pour ce faire, le challenge, au niveau du PUDC et du PUMA, consisterait à promouvoir la pertinence desdits dispositifs et prestations assurantielles et de couverture maladie à travers un travail de sensibilisation, de plaidoyer et de démonstration opérationnelle (mise en œuvre concrète).

Le Plan Opérationnel pour la Mise en Œuvre du Programme d'Electrification Rurale "Accès

Universel SE4ALL" mis en œuvre par l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) met en avant des critères de choix technologiques pour résorber le gap à l'électricité⁵ dans les localités majoritairement rurales. Ces critères de solutions techniques se déclinent ainsi :

-  Toutes les localités de plus de 1000 habitants seront raccordées au réseau MT ;
-  Toutes les localités situées à moins d'un kilomètre de la ligne MT seront raccordées au réseau ;
-  La distance de 10 km comme limite de connexion au réseau des localités de population de plus 100 habitants.

En d'autres termes, le plan est établi comme suit :

-  8 500 localités à électrifier par raccordement au réseau, soit 61% des localités ;
-  1 000 localités à électrifier à partir de mini-réseaux solaires, soit 7% des localités ;
-  4 500 localités à électrifier par des systèmes photovoltaïques individuels, soit 32 % des localités.

Ces différentes solutions offrent à l'ASER un éventail d'opportunités pour mieux opérationnaliser la question du genre, aussi bien dans l'harmonisation tarifaire que par rapport à la prise en compte de la dimension économique permettant de catalyser les activités dans ces localités et les sortir de la précarité. Une précarité notamment liée à une agriculture fortement dépendante de la pluviométrie. Mieux, une interaction entre le Plan Opérationnel et les autres programmes (PUDC, PUMA) permettrait de rendre plus efficace l'opérationnalisation de la dimension genre dans l'accès à l'énergie. L'ASER pourrait faire peser son leadership au plan institutionnel

4. ANSD, Rapport SES 2017-2018

5. La situation de référence de l'électrification fin 2019 indique 4138 localités rurales sont électrifiées sur un total de 21.170 localités, soit un gap de près de 14,000 localités rurales à électrifier d'ici 2025, soit une population rurale de 3 millions d'habitants et un taux de couverture d'environ 53%.

et stratégique et se positionner en véritable outil d'influence, d'engagement et d'exemplarité pour le genre et l'inclusion sociale auprès des autres parties prenantes.

Le Code de l'Environnement est un autre outil à mettre en contribution afin de mieux articuler la question genre-énergie et le rapport à l'environnement. En effet, la question environnementale est critique, dès l'instant qu'elle met à nu l'utilisation irrationnelle des ressources par les couches vulnérables, faute d'accès à une énergie moderne et moins polluante. De fait, le recours à la biomasse – pour la cuisson ou pour l'éclairage, par exemple – comporte des risques sociaux, environnementaux et climatiques, qui s'accroissent dans les contextes dépourvus de tout accès à des formes d'énergies propres et modernes. En s'inspirant du Code de l'Environnement, le plan opérationnel et

les autres programmes favoriseraient ainsi le développement de synergies voire un alignement plus marqué aux politiques et programmes environnementaux et climatiques, tels que la Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement, la Stratégie Nationale de Développement Durable, les Contributions Déterminées au Niveau National (CDN). Ceci pour arrimer la question du genre et de l'inclusion sociale à la problématique du changement climatique. Autant l'accès à l'énergie demeure un enjeu fondamental pour les populations les plus vulnérables, autant la gestion rationnelle des forêts et des écosystèmes constitue un impératif pour leur survie et pour la préservation des générations futures. Cette nécessaire interaction devrait aboutir à impulser un cadre pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au profit des groupes vulnérables.

2. Objectifs de la Stratégie Genre et Inclusion pour mettre en œuvre le PANGE



2.1. Objectif général

L'objectif général de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GESI) consiste à créer une synergie autour du PANGE en mutualisant les objectifs du Plan Opérationnel du Plan d'Accès Universel à l'Electricité (SE4ALL) mis en œuvre par l'ASER et les autres véhicules d'électrification rurale, comme le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC, phase 1&2), le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA). Il s'agit de changer de paradigme, en amenant ces différents plans et stratégies d'électrification à opérationnaliser la problématique du genre et de l'inclusion sociale dans leur mise en œuvre. Cette vision permet une prise en charge effective de la dimension économique rattachée à l'accès à l'énergie en mettant en œuvre des services énergétiques capables de répondre aux priorités de développement des communautés vulnérables.

Ainsi, la stratégie GESI repose sur une perspective de généralisation et de systématisation du genre et de l'inclusion sociale. Cette perspective consiste,

pour les acteurs du secteur de l'énergie ainsi que les autres acteurs nationaux et les partenaires au développement, à intégrer pleinement la dimension genre et inclusion sociale aussi bien dans l'élaboration de leurs politiques et programmes, que dans leurs processus respectifs de mise en œuvre. Cette vision prône une dynamique de développement durable dans laquelle l'inclusion des zones rurales et des populations les plus défavorisées, économiquement, restera un paradigme pleinement adopté.

Une telle démarche suppose la mise en place d'un cadre réglementaire, d'une part, et d'un plan de dissémination des bonnes pratiques des acteurs et de leurs interventions, d'autre part. Plus spécifiquement, il s'agit de définir les objectifs à court et moyen termes, à travers le PANGE, comme cadre institutionnel dynamique de suivi-évaluation des activités liées à l'accès à l'énergie, avec une claire délimitation des rôles et responsabilités des acteurs concernés.



2.2. Objectifs à court terme

Les objectifs à court terme de la Stratégie GESI consistent à mettre en place un cadre de convergence des dynamiques des acteurs chargés de la mise en œuvre des plans et

stratégies d'électrification rurale, en intégrant la problématique du genre et de l'inclusion sociale dans leurs processus de mise en œuvre .

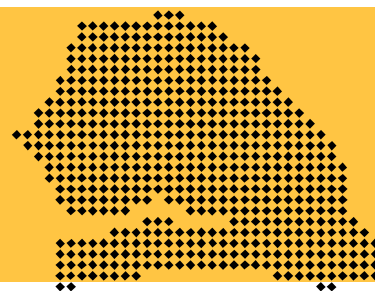


2.3. Objectifs à moyen terme

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- définir et mettre en œuvre les conditions incitatives pour engager les acteurs institutionnels et les autres parties prenantes du secteur de l'énergie dans l'intégration du genre et de l'inclusion sociale ;
- renforcer les dispositifs et réponses techniques et méthodologiques pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale ;
- développer une attitude de veille stratégique autour de la prise en compte du genre dans les décisions et processus relatifs à l'énergie ;
- développer et accompagner l'expertise en genre des parties prenantes à la SNEEG 2 (mise à jour) et des autres Programmes nationaux, en vue d'une prise en compte de l'énergie comme dimension transversale du développement ;
- créer les conditions pour le suivi et l'évaluation des interventions en énergie dans leurs rapports aux couches vulnérables, notamment dans une perspective d'analyse genrée et inclusive des données énergétiques pertinentes pour le Système d'Information Energétique (SIE) du MPE.

3. Méthodologie



I s'agit d'abord de rappeler les principales étapes suivies dans l'élaboration de la Stratégie. Il faut rappeler que les consultations ont été menées dans le contexte de la Covid-19 et ont amené le consultant à privilégier le format virtuel. Cependant, les entretiens semi-directifs ont été réalisés en présentiel.

Les entretiens ont été organisés en deux phases : une première série d'entretiens a été mise en œuvre avec les structures suivantes : le MPE (à travers le point focal genre), l'Agence National pour les Energies Renouvelables (ANER), l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME), le Programme Energising Development (EnDev) Sénégal, l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Cette étape a permis de produire un Rapport de recommandations sur la base des objectifs suivants:

- ☉ D'une part, de recueillir des informations utiles à une compréhension générale :
 - de la situation de genre dans les politiques et programmes énergétiques,
 - du fonctionnement et des interactions entre le PANGE et les autres acteurs ministériels ;
- ☉ D'autre part, de recueillir les réflexions des acteurs autour de la Stratégie GESI pour une mise en œuvre effective du PANGE.

Ainsi, il ressort de ce rapport les recommandations et orientations suivantes validées par toutes les parties prenantes :

1 Etant favorable à l'intégration du genre, la nouvelle LPDSE 2019-2023 doit soutenir les actions du PANGE, notamment

en identifiant les facteurs contributifs (pour la performance) et les résultats à atteindre par toutes les parties prenantes.

2 Le MPE a validé le Plan Opérationnel (PO) et, par conséquent, considéré dorénavant le PO comme le référentiel commun pour la mise en œuvre de tous les programmes d'électrification sur la base duquel les acteurs devront se référer pour dérouler leurs programmes respectifs dans la mesure où toutes les localités (villages et hameaux) sont prises en compte. Il faut cependant actionner les leviers nécessaires pour une bonne coordination.

3 Faire une cartographie des acteurs et des interventions sensibles au genre pour une meilleure présentation des interventions, et voir dans quels aspects le genre est davantage pris en charge par rapport à d'autres, pour permettre au MPE d'assurer un meilleur suivi et de créer des synergies possibles entre les différents acteurs.

4 Prendre en compte les plans d'actions antérieures élaborés par les autres parties prenantes pour une meilleure appropriation du PANGE.

5 Accompagner l'opérationnalisation des actions prévues dans le PANGE, telles que la conception de boîte à outils, création de plateforme, renforcement de capacités, mise en place de cadre de suivi-évaluation avec une identification claire des critères et des indicateurs de référence pour l'inclusion.

6 Accompagner le PANGE afin de relever les défis identifiés dans son analyse SWOT, la stratégie de réalisation et le plan de mise en œuvre définis.

7 Revoir l'approche adoptée pour les processus prévus dans le PANGE, pour s'assurer de son caractère TRANSVERSAL et permettre une synergie des actions en vue d'une performance dans l'action. Ou alors, définir une alternative performante.

8 Analyser les produits et/ou services énergétiques (en cohérence avec la cartographie du PO sur l'accès universel à l'électricité) qui sont proposés aux couches/groupes cibles, notamment leur caractère transformationnel dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

9 Identifier de façon exhaustive les ressources et les partenaires pour la mise en œuvre du PANGE.

10 Définir les rôles et responsabilités de tous les acteurs.

11 Etablir un cadre pour une synergie des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PANGE.


12 Accentuer le leadership à travers ce cadre capable de porter la vision définie, en impulsant une dynamique de performance des acteurs.


13 Développer une base de données sexospécifiques pour une bonne connaissance des clients (usagers finaux) pour pouvoir mesurer les impacts après la mise en œuvre des projets.


14 Identifier les résultats attendus par les parties prenantes PROFESSIONNELLES (viabilité, rentabilité du secteur ; et un cadre réglementaire qui permettent à ces professionnels d'avoir une satisfaction).

15 Mettre sur pied un cadre de suivi-évaluation adapté aux résultats attendus.

Outre ces interviews, les éléments ci-dessous ont aussi contribué à l'élaboration de ce rapport :

 l'identification des principaux acteurs, sur la base de leurs intérêts et de leur influence potentielle à travers les différentes stratégies et politiques sectorielles (voir Annexe) ;

 la collecte d'informations auprès des principaux acteurs et à partir de l'exploitation des documents ;

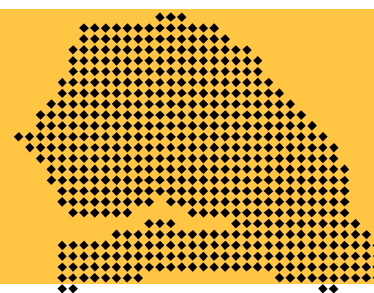
 la présentation du rapport de démarrage qui, dans l'ensemble, expose l'approche et la méthode de travail en vue de la préparation de la stratégie GESI.

L'étape suivante a consisté à élaborer une stratégie, en s'appuyant sur ces recommandations. La stratégie permettra de mettre en œuvre de façon structurée le PANGE et servira ainsi d'indicateurs de performance pour le compte de la Stratégie Nationale pour l'Équité et le Genre (SNEEG 2) mise en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE).

La dernière étape consiste à organiser un atelier de restitution pour recueillir les contributions des parties prenantes sur la stratégie définie pour une mise en œuvre réussie du PANGE.

Cette démarche méthodologique s'appuie sur les termes de référence définis par ACE TAF et validés par le MPE.

4. Présentation des parties prenantes



4.1. Africa Clean Energy Technical Assistance Facility (ACE TAF)

ACE TAF est un Programme financé par la Coopération britannique – le UK-Foreign, Commonwealth, and Development Office (FCDO), en l'occurrence. ACE TAF vise « à catalyser une approche basée sur le marché pour une fourniture de produits/services de qualité et à moindre coût par le secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables », avec un accent particulier pour le marché des systèmes solaires individuels.

Étant conçu pour mettre en œuvre les Energy Africa Compacts du FCDO, ACE TAF oriente ses actions vers « les populations pauvres et les communautés moins desservies » et ce, y compris en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF). Sa vocation consiste à appuyer « les gouvernements et le secteur privé dans l'amélioration du cadre politique et réglementaire, la gestion accrue des connaissances dans le marché des systèmes

solaires autonomes, à travers les 14 pays en Afrique sub-Saharienne ». A ce jour, le Sénégal constitue le seul pays d'Afrique francophone où intervient ACE TAF. Au regard de son positionnement par rapport aux trois piliers de ce Programme (Création d'un cadre favorable, Gestion des connaissances et Coordination), la logique d'intervention de ACE TAF auprès des acteurs gouvernementaux, du secteur privé et des associations professionnelles du secteur, prend un sens encore plus pertinent lorsqu'il s'agit de s'engager en droite ligne du Plan opérationnel pour l'accès universel à l'énergie. L'amplification des résultats et des impacts favorise ainsi les synergies d'action avec des programmes d'urgence comme le PUMA et le PUDC, en ce sens que ces Programmes transversaux mobilisent et mettent en œuvre des actions qui peuvent avoir un caractère additionnel et complémentaire aux programmes du secteur de l'énergie.



4.2. Le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE)

Le MPE prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les secteurs du pétrole et des énergies. Il détermine les plans nationaux d'électrification rurale, les normes du secteur de l'énergie, octroie les licences et les concessions ; et veille à la Sécurité des approvisionnements en hydrocarbures et en énergie, à l'utilisation rationnelle et durable des ressources énergétiques ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi d'un programme de couverture totale du territoire national en électricité. L'adoption

du PANGE en vertu des recommandations de la CEDEAO, s'inscrit dans la volonté du MPE de mieux intégrer les questions de genre dans la politique énergétique. La Stratégie GESI va de son côté viser à ce que ce plan d'actions soit effectivement exécuté.

Autour de la Cellule Genre du MPE gravitent un certain nombre d'acteurs institutionnels et non institutionnels qui, de par leur rapport à ladite Cellule concourent tous à la mission d'intégration du genre

dans les politiques et programmes énergétiques au Sénégal. Au-delà du Secrétariat Général (SG) du MPE qui assure la tutelle de la Cellule Genre, il y a les différentes Agences nationales dont l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), l'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER), l'Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie (AEME). En plus de ces Agences, un Programme comme le Programme national biogaz-domestique (PNB-SN) a pleinement un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie GESI, ainsi que des expériences à partager, étant donné que le PNB-SN dispose d'un Point focal Genre depuis quelques années déjà.

Le Comité Intersectoriel de Mise en Œuvre des Synergies entre le secteur de l'énergie et les

autres secteurs stratégiques pour la réduction de la pauvreté (CIMES/RP), constitue également un espace de dialogue qui intègre des acteurs gouvernementaux, de la société civile et du privé. Par contre, l'énergie est son cœur de métier ; autrement dit, le genre n'y est pris en compte que lorsque le plaidoyer est pris en charge par une des entités membres. De par ce lien que constitue le CIMES/RP, les Organisations de la société civile – à l'image de l'ONG Enda-Energie – ainsi que des Partenaires Techniques au Développement – à l'image d'EnDev/GIZ – trouveront également un espace d'expression et de valorisation de leurs expertises et leurs expériences respectives en matière d'intégration du genre dans les interventions en énergie.



4.3. Le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)

Il met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière sociale, de genre, de protection de l'enfance et d'élimination de la pauvreté. Le MFFGPE veille au respect des droits fondamentaux des femmes et à leur protection contre la maltraitance et toutes les formes de discrimination ainsi qu'aux droits fondamentaux des enfants et à leur protection contre toutes les formes d'exploitation. Le MFFGPE met en œuvre la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG 2). Cette SNEEG 2 – en cours de

révision – pourrait mieux s'aligner au PANGE et au Plan Opérationnel d'Accès Universel à l'Electricité (SE4ALL) en vue de faciliter l'interaction entre le MPE et le MFFGPE ainsi que le reporting, dans le cadre de la SNEEG 2, des indicateurs de performance en matière d'accès à l'énergie des couches vulnérables. Ceci permet de positionner l'ASER comme un acteur majeur pour la mise en œuvre de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale, au regard de son rôle historique et de ses objectifs dans le secteur de l'énergie.



4.4. Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)

Le PUMA est un programme de développement socioéconomique initié par le Gouvernement du Sénégal et qui s'inscrit dans la perspective de l'Axe 3 du PSE⁶. Il a pour mission principale de favoriser le désenclavement effectif des zones frontalières tant dans le domaine routier, fluvial et maritime que dans les télécommunications. Ceci passe,

entre autres, par ses trois composantes que sont : le développement d'infrastructures innovantes susceptibles de promouvoir la qualité de la vie ; la sécurité des populations ; et, plus largement, le développement durable. Le PUMA s'inscrit aussi dans une continuité territoriale par rapport aux pays frontaliers du Sénégal à travers l'instauration

6. PSE Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité

d'infrastructures appropriées contribuant à corriger les disparités économiques, et ce par le jeu des flux migratoires de part et d'autre. Des Schémas frontaliers d'implantation des dites infrastructures – les SHELFS – ont ainsi été produits par les régions ciblées, avec, en sus une matrice d'actions prioritaires pour opérationnaliser les orientations du Programme. Les populations vivant dans les zones transfrontalières où intervient le PUMA doivent ainsi bénéficier d'infrastructures de base (écoles, structures de santé, électrification, hydraulique) et de la promotion d'activités génératrices de revenus. De par son décret portant création et fixant ses attributions et ses règles de fonctionnement (décret 2016-1543 du 3

Octobre 2016), il est également attendu du PUMA qu'il travaille à élargir les partenariats stratégiques dans la mise en œuvre du programme. Cette ouverture aux PTF permettra de renforcer son coût programmatique de 600 milliards pour la période 2017-2025, un montant inscrit au budget de l'État. Entre autres points de convergence avec le PANGE, il y a l'axe 1 du PUMA qui « prône une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements ».



4.5. Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

Lancé en Juillet 2015, le PUDC constitue un axe stratégique majeur de la politique économique et sociale du Gouvernement du Sénégal. Il contribue à l'accès des populations rurales aux services sociaux de base. Ce Programme a pour objectif global de « contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations par une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales, à travers l'accès durable aux infrastructures et services socio-économiques de base, et la création d'une économie locale ». Il a été conçu en vue de répondre aux faiblesses constatées en matière d'infrastructures sociales et économiques de base au niveau des zones rurales. Ces faiblesses limitent les opportunités économiques et de développement ; une situation qui favorise le maintien des « plus pauvres » et des « plus vulnérables » dans une trajectoire de pauvreté.

C'est pourquoi le PUDC envisage de :

- i. transformer les conditions de vie des populations et de lutter contre les inégalités sociales »,
- ii. construire un linéaire de 3048 Km de pistes rurales, 250 forages et châteaux d'eau,

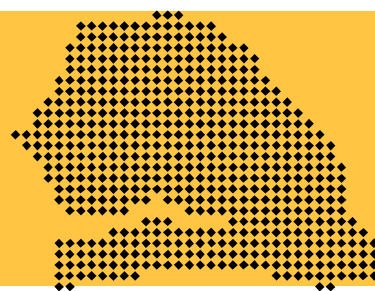
- iii. installer 5000 équipements de transformation et/ou des décortiqueuses et batteuses à travers les communautés rurales pauvres.

Le PUDC comprend quatre composantes que sont :

- le développement des infrastructures socio-économiques de base ;
- l'amélioration de la productivité rurale et de la production agricole et de l'élevage ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux ;
- le développement d'un système d'information géo-référencé.

A travers ces composantes – la 2 et la 3, en particulier –, des axes de convergence entre le PUDC et le PANGE apparaissent clairement. Dès lors, l'enjeu consiste à mobiliser le PUDC autour du SE4ALL, en tant que perspective partagée et en tant qu'orientation stratégique qui se reflète dans le Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accélééré (PAP 2A) du PSE.

5. La Stratégie de Mise en Œuvre du PANGE



Pour rappel, l'objectif de la Stratégie de mise en œuvre du PANGE consiste à mettre en place un cadre de convergence des dynamiques des acteurs en matière d'intégration du genre et d'inclusion sociale du secteur autour du PANGE. Pour ce faire, cinq lignes d'action sont ici mises en avant sous forme de lots d'actions dont la prise en charge par les parties prenantes devrait permettre la réalisation de cet objectif.

1. Mise en place d'un cadre de coordination des parties prenantes clé

Mobilisation et engagement des acteurs pour l'intégration du genre et de l'inclusion sociale

Cette condition nécessaire à une nouvelle dynamique relève, en premier, de l'impulsion attendue du niveau institutionnel. Par la suite, il s'agit d'occuper les différents espaces susceptibles de contribuer à une meilleure prise en compte du genre et une inclusion sociale dans les politiques et programmes énergétiques, y compris sous l'angle de la budgétisation inclusive et sensible au genre.

2. Développement de compétences à travers le renforcement des dispositifs et réponses techniques et méthodologiques pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale

Si la volonté politique ne fait pas défaut, la traduction opérationnelle de l'approche inclusive et sensible au genre n'est pas toujours évidente pour les acteurs en charge de mise en œuvre des programmes énergétiques, y compris du côté des partenaires du secteur privé (prestataires, fournisseurs). D'où l'importance de créer les conditions pour asseoir le réflexe genre et inclusion sociale, d'une part, les doter d'outils et

d'approches méthodologiques adaptés à leurs modes d'intervention, d'autre part, et assurer une démarche de suivi et d'amélioration continue des pratiques, d'autre part encore.

3. Veille stratégique autour de la prise en compte du genre dans les décisions et processus relatifs à l'énergie

La mise en place d'espaces collaboratifs ou de dialogue avec des acteurs clés du PSE favorisera un meilleur alignement avec ce référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal. Pour ce faire, il est stratégiquement pertinent de se rapprocher du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS-PSE). Plus encore lorsque les partenariats sont évalués à ce niveau. Cette veille stratégique devrait également être assurée au niveau infra et sectoriel, pour appréhender les actions et approches mises en œuvre en soutien à l'inclusion sociale.

4. Suivi-évaluation et gestion des connaissances

Chaque entité du MPE dispose d'un Point focal Genre, ainsi ses propres outils et pratiques de genre. La capitalisation des expériences liées au genre et à l'inclusion sociale constitue une perspective qui contribuerait de manière plus efficiente à valoriser les acquis existants et à optimiser les pratiques et les connaissances. A terme, il s'agirait de faciliter l'évaluation des actions initiées avec une certaine sensibilité pour les couches vulnérables.

5. Communication

Les engagements pris, ainsi que les actions mises en œuvre dans une perspective de genre et

d'inclusion sociale auront un effet démultiplicateur s'ils sont inscrits et accompagnés par une démarche communicationnelle. La visibilité, de même que le retour d'expériences contribuent à la mesure des performances, en termes de satisfaction des besoins des populations et de vulgarisation des politiques publiques inclusives et sensibles au genre.

Le cadre de convergence entre la Stratégie de mise en œuvre du PANGE et le PAP 2A du PSE est présenté en annexe, tandis que la Stratégie est ci-après présentée, avec les effets potentiels de chaque lot d'actions, les acteurs responsables de chaque lot d'actions, ainsi que les indicateurs pour évaluer l'effectivité de la mise en œuvre du lot d'actions concerné (Voir Tableau 1).

Tableau 1 : Plan de mise en œuvre du PANGE

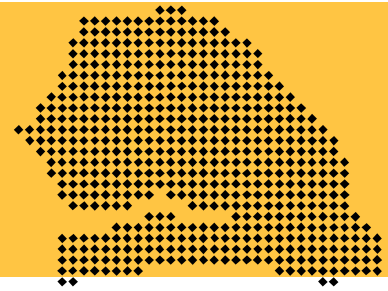
Domaines et Lots d'actions	Action à mener	Effets attendus	Responsables	Occurrence (nombre de x)
1. Mobilisation et engagement des acteurs pour l'intégration du genre et de l'inclusion sociale	Organiser un atelier à l'attention des points focaux sectoriels pour définir une stratégie concertée autour de l'énergie et du mainstreaming du genre et de l'inclusion sociale	Créer un cadre d'action à travers les PFG ministériels	MPE, PFG, Ministères sectoriels (Education, Santé, Eau, Technologies, etc.)	Semestriel
	Organiser un atelier à l'attention des Parlementaires et des membres de la CESE sous l'angle du plaidoyer pour une mobilisation accrue et mettre en place un dispositif de suivi des recommandations	Renforcer l'intérêt sur le GESI et catalyser la prise de décision. Mise en place d'un dispositif de suivi en relation avec la commission Energie et Ressources Minérales de l'Assemblée Nationale et la Commission Genre, équité et bonne gouvernance du CESE	MPE	Annuel
	Appuyer la planification locale dans le développement de Plans communaux favorables à l'intégration des questions de GESI	Plans plus sensibles aux questions de GESI	MPE, MCTDAT, CESE, Associations des Elus locaux,	A définir selon le calendrier de la planification locale
	Mener le plaidoyer auprès du secteur privé pour discuter des opportunités et des financements disponibles pour le GESI	Elargissement des possibilités de financements ciblant les questions de genre	MPE, BOS, MFB, Plateforme des bailleurs,	Semestriel

Domaines et Lots d'actions	Action à mener	Effets attendus	Responsables	Occurrence (nombre de x)
	Impliquer les organisations communautaires de base et les ONG comme vecteurs dans la vulgarisation et l'appropriation de la stratégie au niveau communautaire	Prise en compte réelle du genre dans la mise en œuvre des programmes au niveau local	MPE, MFFGPE, Associations communautaires, Organisations de Femmes, jeunes, ONG	Trimestriel
2. Développement de compétences à travers le renforcement des dispositifs et réponses techniques et méthodologiques pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale	Renforcer les capacités des points focaux genre des différents ministères dans l'intégration de la dimension énergie	La dimension GESI et accès à l'énergie est clairement prise en compte dans les stratégies sectorielles des différents ministères	MPE, Institutions de Recherche et de formation, ONG,	Suivi semestriel après la formation initiale
	Evaluer les gaps et les besoins requis pour fournir l'expertise, en collaboration avec les ONG et la société civile, aux ministères et autres acteurs concernés au niveau local et pour promouvoir des programmes inclusifs	Les ministères et autres acteurs locaux disposent des aptitudes nécessaires pour appuyer les autres acteurs dans l'intégration du GESI et accès à l'énergie	MPE, Autres Ministères, Instituts de Recherche	Semestriel
	Collaborer avec des instituts de recherche et de formation dans l'intégration du GESI et accès à l'énergie dans les curricula de formation et la recherche (ESP, CERER, etc.)	Renforcement de la formation	Enseignement Supérieur et Recherche, MEN, Instituts actifs sur les questions d'énergie, de genre, ONG	Annuel
3. Veille stratégique autour de la prise en compte du genre dans les décisions et processus relatifs à l'énergie	Développer un partenariat avec le BOS/PSE, pour la mise en place d'un système de veille sur la prise en compte de la Stratégie GESI dans la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des différents projets du PAP2A	Elargissements des possibilités de financements ciblant les questions de genre	MPE, MFB, MFFGPE, PSE BOS, MFB, Secteur privé, etc.	Trimestriel
	Elargir le cadre des partenaires financiers et cibler de nouveaux	Identification et Suivi des ressources	MPE et Programmes, PSE/BOS	Trimestriel

Domaines et Lots d'actions	Action à mener	Effets attendus	Responsables	Occurrence (nombre de x)
	financements pour les projets qui seront lancés	(avoir un système de veille) pour augmenter les solutions d'accès à l'énergie des couches vulnérables	Secteur Privé, ONG	
	Planifier des rencontres stratégiques périodiques avec les acteurs pour évaluer la prise en compte de la Stratégie GESI dans les différentes politiques publiques	Suivi régulier du mainstreaming de la démarche GESI	MPE et Programmes, MFFGPE, PSE/BOS	Semestriel
4. Suivi-évaluation et gestion des connaissances	Développer un système de gestion des bonnes pratiques et expériences (capitalisation et diffusion)	Renforcer les parties prenantes	Cellule de Suivi mis en place	Semestriel après la mise en place du système
	Développer des outils spécifiques ou une caisse à outils GESI et accès à l'énergie à adapter pour les différents secteurs	Les sectoriels et autres parties prenantes sont formés		
	Développer avec les Ministères sectoriels des indicateurs et des outils de suivi-évaluation de la prise en compte du GESI dans l'accès à l'énergie, notamment autour des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la question de la répartition des ressources financières - la participation des femmes dans la gouvernance et la définition des priorités - l'impact dans les activités économiques des femmes 	<p>Evaluer les décisions et mesures prises</p> <p>Renforcer les ministères sur le rôle transformationnel de l'énergie pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations sur la base de programmes inclusifs</p>	MPE, Cellule de suivi mis en place	Indicateurs et outils à développer le premier semestre et un système de suivi semestriel de la mise en œuvre
	Valorisation des bonnes pratiques pour l'apprentissage par les pairs en s'appuyant sur des champions dans les	Elargissement des connaissances	MPE, Programmes du secteur de	Trimestriel

Domaines et Lots d'actions	Action à mener	Effets attendus	Responsables	Occurrence (nombre de x)
	innovations en matière de GESI et accès à l'énergie (exemple ENDA Energie ; E4I)	par les expériences	l'énergie, ONG, Bailleurs	
5.Communication	Avoir un engagement avec les médias : visites d'échanges pour des partages d'expériences	Mise en place d'un réseau de journalistes sur GESI et accès à l'énergie ; organisations d'émissions sur GESI et accès l'énergie, etc.	MPE et Programmes, Ministères sectoriels,	Semestriel
	Développer un site web géré par le MPE pour une mise à jour des données et l'intégration Genre-Energie et Inclusion Sociale	Revue et qualité des données. Informer et avoir une base de données	MPE et programmes	Régulier
	Développer des supports de communication pour appuyer les différents objectifs (plaquettes, policy briefs, etc.)	Renforcer la communication	MPE, Cellule de Suivi	Trimestriel
	Organiser des visites d'échanges	Apprentissage et partage d'expériences	Services techniques et Programmes du MPE, ONG, Associations, Ministères sectoriels	Semestriel

Conclusion



L'élaboration de la Stratégie de mise en œuvre du PANGE a été dans un premier temps une opportunité pour évaluer le niveau de coordination attendue des parties prenantes clé. Cela aura également servi à analyser l'existant, en matière d'outils de suivi-évaluation. Au-delà de cet état des lieux, il s'est également agi de comprendre le niveau des pratiques de genre dans le secteur de l'énergie au Sénégal. Il est particulièrement intéressant de voir un certain engagement de la part de certaines parties prenantes, qui cherchent à valoriser leurs expériences respectives ainsi que leurs connaissances dans le domaine.

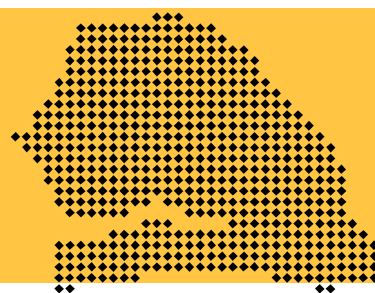
Pour autant, d'autres voient dans cette mission une occasion de renforcer leur capacité, pour mieux contribuer à la mise en œuvre des considérations liées au genre dans leurs domaines respectifs, et ceci, non seulement du fait que la Stratégie participe à accélérer l'accès à l'énergie des couches les plus vulnérables à une énergie propre et moins coûteuse mais, surtout, elle ouvre des opportunités de développement économique pour les communautés les moins desservies. Dès lors, le PANGE est condamné à amener un changement de paradigme aussi bien au niveau institutionnel que par rapport au développement local ; d'une part, en mettant les considérations de genre et d'inclusion sociale au cœur des stratégies d'accès à l'énergie des zones rurales et, d'autre part en travaillant à changer la perception et le rapport des acteurs du développement local dans l'implémentation des programmes d'électrification.

Le Plan SE4ALL Opérationnel pour l'Accès Universel à l'Electricité (SE4ALL), ainsi que les

autres véhicules d'électrification (PUMA, PUDC) sont attendus, dans l'exercice de leur rôle, en tant que bras techniques, dans le cadre de cet objectif d'universalisation de l'accès à l'énergie. A cet effet, il leur revient aussi de porter une attention toute particulière aux plus vulnérables. Il reste entendu que seul un mécanisme de suivi-évaluation efficace permet de garder vivante cette perspective. C'est aussi une occasion propice pour la SNEEG 2, actuellement en cours de révision, de définir de nouveaux objectifs, pour mieux mesurer et analyser les indicateurs de performance par rapport à l'accès à l'énergie des couches les plus vulnérables. De toute évidence, l'accès des femmes et des jeunes aux services sociaux de base dont la santé et l'éducation, mais aussi aux usages productifs dans les zones les plus reculées, marque un pas décisif vers une inclusion sociale et un développement durable des populations issues des zones éloignées du réseau électrique national.

La promotion des solutions de sources d'énergies renouvelables, à travers le mix énergétique du Plan Senegal Emergent (PSE) est plus que d'actualité, dans le contexte de COVID-19, dont le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) tente de surmonter les impacts, en mettant le pays sur les rampes de la croissance économique et de l'Emergence. Un certain optimisme est permis, au regard des jalons posés au plan politique, économique et social, et qui laissent entrevoir des évolutions significatives dans le secteur de l'énergie. Dans tous les cas, 2025 n'est plus loin!

Annexes



La matrice de convergence du Plan de mise en œuvre par rapport au PAP2A du PSE est présentée dans le Tableau 2, pour mettre en exergue les objectifs du PAP 2A et leur alignement à la Stratégie proposée. Tandis que le Tableau 3 présente une cartographie des parties prenantes et leur rapport avec la Stratégie de mise en œuvre du PANGE.

Tableau 2 : La matrice de convergence du Plan de mise en œuvre par rapport au PSE/

DEFIS DU PSE /PAP2A	PRIORITES					Objectifs (par rapport à l'inclusion Genre et énergie)	Horizon ou délai	Suivi (Entité responsable)
	Santé	Jeunesse	Economie locale, dont tourisme et restauration de rues	Communication et télé services (transformation digitale)	Souveraineté alimentaire			
Une économie forte, inclusive et résiliente pour le bien-être des populations	Intégration des énergies renouvelables dans les infrastructures et les services de santé		Mise en place d'un programme Energie et territoires, en vue de l'intensification d'un éclairage public et privé par les énergies propres		Promotion des usages productifs pour la transformation des produits agricoles, horticoles et halieutiques	1 Agence, 1 programme convergent vers le PANGE/PSE PAP2A	2021	Cellule Genre
			Développement de projet pilotes usage productif énergie solaire sensibles au genre		Secteur agricole, halieutiques, transformation et autres		2021	PED/GIZ
		Démocratisation de l'accès à l'énergie en milieux scolaires, singulièrement dans les zones rurales	Mise en place d'un programme Energie et Tourisme (local), en vue d'audits énergétiques suivis de mesures d'accompagnement pour un accès durable à des services énergétiques appropriés		Promotion des mini-réseaux et de l'énergie solaire pour le pompage dans les exploitations agricoles (familiales ou communautaires) à forte demande d'eaux (riziculture, bananeraies, etc.)		2022	AEME; ANER

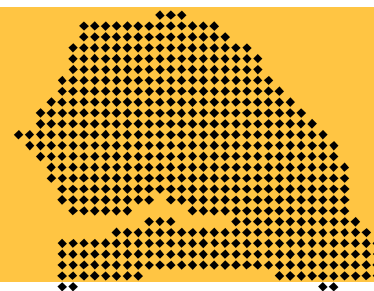
Tableau 2 : La matrice de convergence du Plan de mise en œuvre par rapport au PSE/PAP2A (a continué)

DEFIS DU PSE /PAP2A	PRIORITES					Objectifs (par rapport à l'inclusion Genre et énergie)	Horizon ou délai	Suivi (Entité responsable)
	Santé	Jeunesse	Economie locale, dont tourisme et restauration de rues	Communication et télé services (transformation digitale)	Souveraineté alimentaire			
Développement du capital humain		Développement d'un curriculum de formation continue dans les métiers liés aux énergies renouvelables	Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les technologies solaires et la filière du biogaz, y compris pour la valorisation des déchets			Signature de conventions de partenariat avec 10 établissements de formation professionnelle	2022	PNB-SN
			Implication des femmes dans la formation métiers ENR et EE			Convention de partenariat avec des instituts de formation	FIN 2021	PED/GIZ
		Mise en place de mesures d'incitation en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en énergie (offre et demande)				50 microentreprises accèdent à des marchés publics (ASER, ANER, AEME, autres) suivant les filières énergétiques	2022	Cellule Genre
Promotion de l'économie numérique		Appui au développement de services hors-réseaux favorisant la connectivité et les activités économiques des jeunes et des femmes	Développement d'une offre de formation aux métiers du numérique, articulée aux filières pétrolières et gazières	Renforcement de la connectivité des zones rurales et inclusion dans les programmes d'adressage postal et numérique, à travers l'optimisation des réseaux électriques		L'ambition du SE4ALL est prise en charge sous l'angle de la connectivité généralisée	2022	ASER; autres ministères, ADIE
			Programme de partenariats Energie-Mobilité, en vue d'une transition des PME de distribution vers des technologies énergétiques moins émettrices de GES (vélos électriques ; bornes solaires; batteries moto rechargeables)	Modernisation des petits équipements mobiles de la Police et de la Gendarmerie (ordinateurs de poche; imprimantes mobiles; caméras mobiles; Terminaux de paiement mobiles; autres) grâce à des stations de recharge mobile		Chaque année, 20 entreprises de livraison-distribution intégrées au Programme	2023	Cellule Genre

Tableau 3 : Cartographie des acteurs

Nom Partie prenante / Institution	Description
Africa Clean Energy Technical Assistance Facility (ACE TAF)	Appuie la mise en place d'un cadre favorable pour catalyser la fourniture de produits et services énergétiques de qualité et à moindre coût par le secteur privé, ciblant les couches les plus vulnérables.
Ministère du Pétrole et des Energies (MPE)	Gouverne le secteur de l'énergie. Le Secrétaire General du MPE supervise les activités de la Cellule Genre du MPE charge de coordonner le Plan d'Action National pour l'Intégration du Genre dans l'Accès à l'Energie (PANGE)
Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale – ASER	Met en œuvre les plans d'électrification rurale gouvernement. L'ASER met en œuvre le Plan Opérationnel pour l'Accès Universel à l'Electricité (SE4ALL), qui cible 4,355 localités vulnérables à être électrifiées à travers les systèmes solaires décentralisés d'ici 2025.
Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)	A pour mission de construire des infrastructures adéquates pour adresser les disparités économiques qui encouragent la migration de part et d'autre de ces zones et développer des infrastructures de base (écoles, structures sanitaires, électrification, eau potable) et promouvoir des activités génératrices de revenus pour améliorer les conditions de vie sociales des populations.
<i>Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC)</i>	Conçu pour adresser le gap dans les infrastructures sociales et économiques de base en zones rurales, avec un accent particulier sur le développement économique et la croissance pour éradiquer la pauvreté en zones rurales.
<i>Le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)</i>	Le MFFGPE met en œuvre la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité du Genre (SNEEG 2). La révision en cours de la SNEEG 2 est une occasion pour aligner le PANGE et le Plan Opérationnel (SE4ALL) et s'assurer que les indicateurs visés en termes d'accès à l'énergie prennent bien en compte la dimension du genre.
Le programme Energising Development (EnDev)	Appuie le gouvernement dans ses stratégies d'électrification rurale. EnDev propose, en collaboration avec les programmes, le modèle basé sur le résultat (Results Based Financing) pour soutenir le secteur privé à avoir accès aux financements pour atteindre les consommateurs en énergie du dernier kilomètre
Le Programme Energie Durable (PED) de la GIZ	Appuie le gouvernement dans l'électrification rurale, avec un focus sur les mini-réseaux pour développer les usages productifs et l'emploi dans le hors réseau.

Fiche de lecture des documents



Numéro (de la fiche) : ...

Référence bibliographique du document : ...

QUESTIONNEMENT	ECLAIRAGE	OBSERVATIONS
Objet (ce document porte sur quoi ?)		
Problématique (A quelles questions cherche-t-on à répondre ?)		
Des hypothèses sont-elles avancées ?		
Ce document comporte-t-il un intérêt méthodologique particulier et au regard du travail envisagé (par nous) ? - Les aspects méthodologiques sont-ils susceptibles de remettre en cause la pertinence du document, notamment dans les analyses et conclusions qui y sont reflétés ?		
Comment le document aborde les questions clés qui nous intéressent (orientations) ?		
Par rapport à l'analyse, y a-t-il des indicateurs mis en exergue par rapport à d'éventuelles stratégies pour prendre en charge la problématique ?		
Quelles sont les conclusions et grandes perspectives qui ressortent de ce document ?		
Quels sont les mots-clés qui structurent le document (en faisant un parallèle avec nos points d'entrée) ?		
Quelles sont les limites de ce document ?		
Est-il mis en avant un partenariat pour la prise en charge des conclusions ou orientations retenues dans le document ?		

Motion pour l'adoption de la Stratégie de mise en œuvre de la GESI

Les participants à l'Atelier de validation de la stratégie Genre et Inclusion sociale (GESI) du PANGE pour Accélérer l'accès des couches vulnérables à l'Énergie, réunis le 16 juin 2021, expriment leur satisfaction quant au processus visant à appuyer le MPE et ses parties prenantes dans l'intégration du genre dans la politique et les programmes énergétiques. En outre, les participants confortent et encouragent la mise en synergie avec les autres secteurs investis dans le genre et l'inclusion sociale.

Afin de relever ensemble, de manière cohérente et efficiente le défi de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale, les participants appellent tous les acteurs et, plus spécifiquement, les décideurs et autres acteurs institutionnels, à accompagner, au plan institutionnel et financier, les orientations stratégiques porteuses d'ambitions relatives à l'accès à l'énergie pour tous, tels que l'expriment le PSE/PAP2A, le SE4ALL avec le PO, le Programme Nation de Biogaz domestique (PNB-SN) et les autres stratégies d'accès à l'énergie, pour une démarche plus inclusive.

Convaincus de la disponibilité des autorités, les participants demandent la prise en considération des recommandations formulées, singulièrement les points relatifs à :

- l'engagement du MPE pour l'intégration du genre dans le secteur à travers le développement d'outils, le renforcement des capacités, le renforcement des stratégies sectorielles et la communication ;
- la Vulgarisation du PANGE à travers une synergie et d'action ;
- les financements et l'implication des bailleurs ;
- le suivi et l'évaluation des actions en cours ou à entreprendre.

Comptant sur l'engagement des acteurs, la présente motion est adoptée par les participants, lesquelles recommandent de la diffuser partout où besoin sera.

Fait à Dakar le 16 juin 2021

Liste des entités du secteur invitées :

CRSE	DH
SPE	DAGE
SP/CNH	SAR
GES/PETROGAZ	SENELEC
I. interne	PETROSEN
BPC	AEME
CPM	ASER
CITI	ANER
CEP	PNB
DSR	PED
DEL	ENSDEV

Africa Clean Energy Technical Assistance Facility (ACE TAF)

Tetra Tech International Development leads the implementation of the Africa Clean Energy Technical Assistance Facility together with several key partners. Tetra Tech International Development is responsible for the programme set-up, leadership and overall management taking an inclusive and collaborative approach ensuring that we engage partners throughout the implementation of the programme.

Elaboration de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GESI) du PANGE

June 2021



Africa Clean Energy



TETRA TECH
International Development

ACE TAF PARTNERS INCLUDE:



WORLD
RESOURCES
INSTITUTE



STRATEGIC PARTNER



Fourth Floor, Prosperity House,
Westlands Rd, Nairobi Kenya.



+254 020 2710484/5

www.ace-taf.org